



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

38 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

. Point 10.2 de l'ordre du jour

38 C/41 Add.

3 novembre 2015

Original anglais/français

TRAITEMENTS, ALLOCATIONS ET PRESTATIONS DU PERSONNEL

ADDENDUM

Conformément au Point 9.2 E du Manuel administratif de l'UNESCO,
le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires
sur ce rapport de la Directrice générale.

Examen de l'ensemble des prestations

Bien qu'il y ait des aspects positifs ; le STU n'est pas satisfait des conclusions de l'examen d'ensemble des prestations, les points les plus négatifs étant les conséquences de la suppression du traitement au taux « avec personne à charge » pour les parents célibataires, la suppression du congé dans les foyers à un rythme accéléré et la réduction de la prime de mobilité ainsi que de l'allocation pour frais d'études.

En dehors des effets négatifs que cela pourrait avoir sur le personnel en poste, le nouvel ensemble des prestations réduira les chances d'attirer les meilleurs professionnels au sein du système des Nations Unies et de l'UNESCO en particulier.

En outre, le STU souligne la nécessité de préserver les « droits acquis » du personnel en poste.

Les trois fédérations des associations du personnel du système des Nations Unies ont mené une enquête sur l'examen de salaires en cours à la CFPI. Près de 10 000 collègues ont répondu à l'enquête dont 250 à l'UNESCO :

- 75 % du personnel est contre l'augmentation des salaires du personnel de la catégorie D tant que l'augmentation est financée par des réductions de salaires dans des grades inférieurs ;
- 50 % du personnel n'est déjà pas assez mobile pour aller travailler dans des lieux d'affectation difficiles, encore moins si les indemnités sont réduites ;

- 60 % du personnel est pour plus de flexibilité dans la distribution de la couverture des frais d'études entre la garderie et l'enseignement primaire/secondaire/supérieur ;
- 70 % du personnel voudrait que le congé maternité soit augmenté de 16 à 24 semaines.